

Communiqué de presse

Etudes de faisabilité

L'OPI lance son appel à projets 2022 auprès des PME genevoises

Plan-les-Ouates, le 14 mars 2022 – **Pour stimuler l'innovation et favoriser les collaborations entre PME du secteur industriel et Hautes Ecoles genevoises (UNIGE, HES-SO Genève), l'OPI lance son appel à projets 2022. Au terme du processus de sélection, chaque dossier retenu bénéficiera d'un subside pouvant atteindre CHF 15 000.- pour financer tout ou partie d'une étude de faisabilité visant à tester un produit ou un service à fort potentiel innovant.**

Entreprises, chercheurs et enseignants peuvent soumettre leur dossier d'ici au 14 avril 2022. Un jury sera chargé de sélectionner les plus prometteurs et le lancement des études de faisabilité pourra être envisagé dès le mois de mai. Afin de connaître les critères d'éligibilité, obtenir le dossier et présenter leur projet en toute confidentialité, les candidats peuvent s'adresser à contact@opi.ch.

Parmi ses missions, l'OPI vise à jeter des ponts entre Hautes Ecoles et acteurs de l'industrie, dans le but d'élaborer des projets inédits profitant au tissu économique local. Dans ce contexte, huit études de faisabilité ont été soutenues en 2021, dans des domaines aussi divers que l'ingénierie, la biologie, la microtechnique, l'intelligence artificielle ou l'étude de comportement des consommateurs. Selon les objectifs visés, les études ont été confiées à des équipes d'UNIGE (Laboratoire de Technologie Avancée), de l'HEPIA et de la HEG.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

Le projet doit s'inscrire dans une démarche d'innovation technologique ou d'usage (produit ou service). De même, le subside doit répondre à une étude de type PoC (Proof of concept) et est uniquement destiné à financer tout ou partie du mandat confié à une Haute Ecole. De manière générale, l'étude de faisabilité doit permettre de franchir un cap et d'engendrer un projet de plus grande envergure.

Les entreprises de moins de 250 collaborateurs peuvent se porter candidates - à noter qu'une société ne peut obtenir un subside que tous les deux ans.

Procédure

Passée l'étape du dépôt de dossier (délai au 14 avril), un entretien sera organisé avec le jury qui évaluera la dimension innovante du projet (fin avril). Les études des dossiers retenus pourront démarrer dès le mois de mai.

A propos de l'OPI

Depuis 1976, l'Office de Promotion des Industries et des technologies est au service des entreprises du secteur industriel genevois. Au cœur de l'écosystème de soutien à l'innovation, il leur apporte un accompagnement stratégique et participe au développement de leurs projets. A cela s'ajoute une activité intensive de mise en relations, facilitant les échanges entre entreprises, chercheurs, Hautes Ecoles et acteurs institutionnels. De même, l'OPI est une plateforme de promotion et de formation qui contribue à la dynamique de l'industrie du canton. Fondation de droit privé, il bénéficie d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat de Genève.

Antenne genevoise du programme de coaching en innovation d'affaires platinn (soutenu par les cantons de Suisse occidentale), l'OPI facilite l'accès à des structures intercantionales (AlpICT, CleantechAlps, Micronarc, BioAlps, Alliance) et renforce l'utilisation des outils de soutien à l'innovation mis en place par la Confédération (Innosuisse).

Contact médias

Sébastien Bourqui, responsable communication
T. 076 380 61 59 – E. sebastien.bourqui@opi.ch

Office de Promotion des Industries et des Technologies
Route de la Galaise 34 – 1228 Plan-les-Ouates
T. +41 22 304 40 40 – www.opi.ch